

Vendredi, le 29 septembre 2006

De 12h15 à 13h30

Pavillon Palasis-Prince, Salle IBM (0610)

Université Laval

Portrait des situations de tension au travail faisant l'objet de recours à la Commission des lésions professionnelles : facteurs organisationnels



Par: **Katherine Lippel**, Ph. D.

Professeure, Faculté de droit et titulaire de la Chaire de recherche
du Canada en droit de la santé et de la sécurité du travail,
Université d'Ottawa

La Commission des lésions professionnelles (CLP) est le tribunal administratif qui entend l'ensemble des appels de décisions de la CSST relatives aux demandes d'indemnisation soumises en vertu de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*. Nous avons analysé 357 décisions de ce tribunal, soit l'ensemble des décisions rendues entre 1998 et 2002 ayant trait à un appel portant sur le droit à l'indemnisation pour une lésion psychique que le travailleur allègue être en relation avec les conditions stressantes du travail. Dans cette présentation, nous examinerons certains des résultats de cette étude qui nous permet de tracer un portrait détaillé des différentes sources de stress invoquées par les personnes réclamantes, des effets sur la santé retenus par le tribunal comme ayant été prouvés et du succès ou de l'échec de la réclamation. Une attention particulière sera portée aux facteurs organisationnels qui sont associés aux réclamations.

Pour des raisons de logistique, nous vous demandons de confirmer votre présence: Info.Cgsst@fsa.ulaval.ca

Vendredi, le 27 octobre 2006

De 12h15 à 13h30

Pavillon Palasis-Prince, Salle IBM (0610)

Université Laval

Contraintes à l'œuvre + sujets à l'épreuve = détresse psychologique au travail: Des sujets en quête de rapports sociaux renouvelés



Par: **Louis Trudel**, Ph. D.

Professeur titulaire, Faculté de médecine, Université Laval

Dans le cadre d'une recherche intervention, nous avons invité des travailleurs (secteur public) à participer à des entretiens collectifs. Nous avons documenté les situations vécues par les travailleurs, les problèmes auxquels ils étaient confrontés, les effets de ces problèmes sur eux, les changements organisationnels à réaliser prioritairement dans l'environnement psychosocial de travail, et leur évaluation de changements réalisés par leurs gestionnaires pour réduire les contraintes. Nos résultats nous ont permis de formuler un modèle de lecture des liens entre les contraintes de l'environnement psychosocial de travail et la détresse psychologique. Ce modèle met en évidence des dimensions subjectives des travailleurs qui existent difficilement dans le travail par ignorance, déni, assujettissement ou effacement. Il suggère que l'existence tronquée du sujet crée un écart entre une représentation de soi que les travailleurs entretiennent et valorisent et celle qui leur est reflétée par les modes d'organisation du travail. Nos résultats de recherche nous ont permis aussi de formuler une double orientation d'intervention conjuguant la prescription de réductions des contraintes, autant que faire se peut, (orientation prescriptive) et l'instauration d'un agir communicationnel (orientation participative).

Pour des raisons de logistique, nous vous demandons de confirmer votre présence: Info.Cgss@fsa.ulaval.ca

Vendredi, le 1^{er} décembre 2006

De 12h15 à 13h30

Pavillon Palasis-Prince, Salle IBM (0610)

Université Laval

**Les obligations légales du type « système de gestion de la prévention » :
quelques hypothèses à partir du programme de prévention prévu par la Loi
québécoise sur la santé et la sécurité du travail**



Par: **Geneviève Baril-Gingras, Ph. D.**

Professeure adjointe, Département des relations industrielles,
Université Laval

Dans les pays industrialisés, la tendance générale en matière de législation visant la prévention en SST est à l'effet de prescrire la mise en œuvre d'un ensemble coordonné d'activités d'identification des risques, puis d'élimination ou de contrôle, soit un « système de gestion de la SST ». La tendance précédente était plutôt de définir des réglementations spécifiques à différents risques. Le programme de prévention prévu par la LSST est l'une des premières expressions de cette tendance, puisque la LSST a été adoptée il y a maintenant 25 ans. Comment de telles obligations sont-elles mises en œuvre? Quels sont les effets possibles de telles obligations? Quels sont les facteurs qui font varier ces effets? Ces questions seront abordées par le biais d'un examen des écrits scientifiques et de divers travaux qui ont porté sur la mise en œuvre du programme de prévention prévu par la LSST.

Pour des raisons de logistique, nous vous demandons de confirmer votre présence: Info.Cgsst@fsa.ulaval.ca

Conférences scientifiques 2006

Vendredi, le 2 février 2007

De 12h15 à 13h30

Pavillon Palasis-Prince, Salle IBM (0610)

Université Laval

Les comités de SST au sein des entreprises



Par: **Lise Desmarais, Ph. D.**

Professeure, Faculté d'administration, Université Sherbrooke

Au Québec, le législateur a associé un certain nombre de structures paritaires à l'objectif de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Rappelons que cet objectif porte sur l'élimination à la source des risques présents dans l'environnement de travail. Au niveau provincial on retrouve la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et l'Institut Robert Sauvé de recherche en sst (IRSST). Ces deux organismes disposent d'un Conseil d'administration paritaire. Au niveau sectoriel, nous retrouvons les associations constituées conjointement par les employeurs et les travailleurs afin de fournir des services spécifiques à leur secteur d'activité. Plus spécifiquement encore, et de façon à responsabiliser les partenaires organisationnels, la Loi prévoit la mise en œuvre d'un comité de SST sur les lieux même du travail. Plus de vingt années se sont écoulées depuis l'adoption de la Loi et peu d'études ont vraiment exploré le rôle du comité dans les entreprises. Au début des années 2000, une étude a porté sur l'expérience des comités en SST au sein d'entreprises de moins de 200 salariées dans des secteurs apparentés à l'industrie du métal (1ère transformation et fabrication). Quelles leçons peut-on tirer de l'expérience de ces comités ? Où en sont-ils dans le développement de leurs activités d'identification et de résolution de problèmes posés en sst dans leur entreprise ? À la lueur des observations relevées lors de cette étude nous tenterons de broser un portrait de l'expérience de ces comités en matière de SST.

Pour des raisons de logistique, nous vous demandons de confirmer votre présence: Info.Cgsst@fsa.ulaval.ca

Vendredi, le 16 mars 2007

De 12h15 à 13h30

Pavillon Palasis-Prince, Salle

Université Laval

Santé et danse: J'aime... j'ai mal... beaucoup, passionnément



Par: **Sylvie Fortin**, Ph. D.

Professeure, Département de danse, Université du Québec à
Montréal

Cette étude explore les constructions de la santé d'interprètes en danse contemporaine et tente de mieux comprendre comment le travail professionnel participe de ces constructions. Les propos des danseurs témoignent de l'importance d'être en santé et fonctionnel, malgré l'omniprésence de la blessure, et de la responsabilité individuelle de la santé que portent les interprètes par une attention soutenue à leurs habitudes de vie, spécifiques ou non à la danse. Leurs commentaires révèlent que la santé est négociée en relation à trois aspects de la pratique professionnelle: les impératifs esthétiques, les aspects relationnels et le contexte de travail. Les danseurs composent avec des exigences multiples: celles d'un corps en santé et d'un corps poétique, sans l'existence d'un filet de sûreté adéquat en termes de conditions de travail. Une dimension de la pratique s'est aussi imposée, à savoir celle de la passion du métier. Une telle problématisation de la relation entre santé et danse n'est pas indépendante des questions de genre. Le milieu excessivement compétitif pour les femmes donne lieu à une sélection impitoyable. Du côté des hommes, il y a des conséquences à l'apprentissage tardif de la danse et au fait d'honorer des contrats exigeants sur le plan de la virtuosité sans avoir pu développer une connaissance adéquate du corps.

Pour des raisons de logistique, nous vous demandons de confirmer votre présence: Info.Cgss@fsa.ulaval.ca